



Droit des étrangers : étudiant brésilien

Par Visiteur

Bonjour,

je suis un étudiant Brésilien habitant à Paris, je travaille maintenant sur un mémoire pour le soutenir en Décembre. Le problème est que mon ?titre de séjour étudiant? expire en Novembre. Je ne compte pas me réinscrire à l'université pour avoir le droit de renouveler mon titre de séjour en tant qu'étudiant. J'aimerais savoir s'il y a une solution pour rester légalement en France jusqu'à la date de ma soutenance.

cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends tout à fait la situation mais en principe la demande de prolongation de carte de séjour étudiant est fait sous certaines conditions parmi lesquelles figure comme motif le fait que vous souhaitez compléter votre formation par une première expérience professionnelle en France.

Ceci étant vous pouvez néanmoins solliciter une demande de prolongation auprès de la préfecture avec attestation de la faculté à l'appui expliquant les raisons de votre nécessité de rester en France.

Cordialement